

Délibération n°2019-016

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de la liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 17
Membres présents et représentés : 19	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 2	Abstention : 0

La liste des administrateurs de la fondation partenariale UA-GBH « agir ensemble pour la formation et l'insertion professionnelle » est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 27 mars 2019

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION PARTENARIALE UA-GBH

Composition du Conseil d'administration

La fondation partenariale est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un Directeur Général assisté d'un Bureau.

Conformément à l'article L. 719-13 du code de l'éducation, l'Université des Antilles - UA - peut disposer de la majorité des sièges au conseil d'administration. Cette répartition n'étant pas obligatoire, les fondateurs décident que **le conseil d'administration sera composé de douze (12) membres**, se répartissant en trois collèges comme suit :

- Le collège des représentants de l'Université des Antilles - UA -, membre fondateur et des représentants de son personnel, soit **quatre (4) sièges dont deux en Martinique et deux en Guadeloupe**.
- Le collège des représentants des autres fondateurs disposera de **quatre (4) sièges**,
- Le collège des personnalités qualifiées, composé de personnalités choisies, par les fondateurs, pour leur faculté de contribution aux activités de la fondation partenariale et leur expérience dans ses domaines d'intervention disposera de **quatre (4) sièges dont 2 en Martinique et 2 en Guadeloupe**.

→ 4 Administrateurs nommés par l'UA (dont 2 en Martinique et 2 en Guadeloupe) :

- Eustase JANKY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (Président de l'UA)
- Michel GEOFFROY, Professeur de mathématiques, Vice-Président du CA de l'UA
- Olivier PIERRE-LOUIS, Maître de conférences en Biologie,
- Chantal MEZEN, Maître de conférences de Droit privé, Vice-Présidente déléguée au partenariat avec le monde économique

→ 4 Administrateurs nommés par GBH :

- Bernard HAYOT, PDG de GBH ;
- Stéphane HAYOT, DG de GBH ;
- Rodolphe HAYOT, DG de GBH ;
- Pascal CHAVIGNAT, DRH de GBH.

→ 4 Personnalités qualifiées (dont 2 en Martinique et 2 en Guadeloupe) :

- Florence BOUTANT, Responsable développement RH
- Claire RICHER, Directrice communication,
- Laura CASSIN, MCF de littérature, Directrice de cabinet du Président de l'UA et Directrice de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle de l'UA
- Jérémy JOURDAN-MARQUES, Professeur de droit privé.

Composition du Bureau

Le conseil d'administration doit dès la constitution de la fondation partenariale, nommer un Bureau.

Ce bureau est composé de 4 membres choisis au sein de la fondation partenariale et des membres du conseil d'administration. Le choix de ces membres sera fait en fonction des qualifications et expériences des personnes proposées.

Ce bureau comprendra un Directeur Général, un trésorier, un secrétaire et un assesseur.

- Stéphane HAYOT, Directeur général,
- Laura BONNIALY AMRA, Trésorière,
- Marie-Ange BIZON, secrétaire,
- Angéla EPAMINONDAS, assesseur.